

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Edition Grandes Cultures

REGION CENTRE

BULLETIN TECHNIQUE N° 8 — 28 MARS 1991

ESCOURGEON, ORGE D'HIVER	: Explosion de l'Helminthosporiose. Surveillez la Rouille naine.
POIS	: Sitones : restez vigilant.
ATRAZINE	: Recommandations impératives.
CHARBON DES INFLORESCENCES	: Variétés tolérantes.
MAIS	: Dépliant AGPM.

- COLZA -

Stade F_1 pour les plus précoces.

RAVAGEURS :

* **MELIGETHES : Les parcelles actuellement en début floraison sont sorties du stade de sensibilité à ce ravageur. Par contre, les parcelles non encore fleuries restent sensibles (au stade bouton écarté, le seuil est de 2 à 3 Méligèthes par pied). Continuez la surveillance.**

* **CHARANCON DE LA TIGE : Le stade de sensibilité de la culture à ce ravageur est dépassé. De gros dégâts sont aujourd'hui visibles sur des parcelles non traitées en temps voulu (Indre et Cher).**

MALADIES :

Dans le Pays Fort (18), des variétés (Samouraï par exemple) présentent un début d'installation de la Cylindrosporiose : sur le feuillage, des taches blanchâtres de forme irrégulière, à aspect liégeux avec craquellements de l'épiderme ; des acervules blanches apparaissent au voisinage de la tache (face supérieure).

Faites attention, des confusions sont possibles avec des brûlures d'azote, du Phoma (pycnides noires sur la tache), du Mildiou (dans ce cas, face inférieure avec du mycelium blanc-gris), ou du Pseudo (taches rondes à contour nettement marqué).

acervules blanches
tache
Cylindro

bordure épaisse
Pseudo

- ESCOURGEON - ORGE D'HIVER -

MALADIES FOLIAIRES :

Situation :

Présence d'Helminthosporiose sur de nombreuses parcelles, la maladie est en progression.

Oïdium surtout sur variété Plaisant : forte pression sur certaines parcelles (Gâtinais, Loury -45-, Ardentes, Sassierge St Germain -36-).

Préconisation :

Le premier critère de choix est un produit efficace sur Helminthosporiose. Utilisez un produit à base de prochloraz, fluzilazol ou propiconazole (voir dépliant jaune joint au bulletin N° 5 du 5 Mars).

Publication périodique

ABONNEMENT ANNUEL : 220 F

Ministère de l'Agriculture et de la Forêt
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
BP 210 - 93, rue de Curambourg
45403 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX
Tél. 38.86.36.24



P 10

Envers les deux maladies, préférez TOURNOI, SPONSOR, ARCHER, PLUTON, MAGIC ou TURBO TR.

PIEDS JAUNES APPARUS APRES LA NEIGE :

Suite à des analyses effectuées par notre laboratoire, un champignon a été isolé sur les racines de pieds malades. Il s'agit d'un Pythium, champignon qui peut devenir agressif quand les plantes sont affaiblies. C'est ce qui s'est produit juste après la fonte de la neige. Il n'y a aucun risque de propagation des pieds malades aux pieds sains et certains pieds malades montrent un redémarrage.

ROUILLE NAINE : A surveiller : premier foyer signalé à Maron (36).

– POIS –

THRIPS :

Situation : Ce ravageur est présent dans le Loir et Cher, l'Eure et Loir, le Loiret, le Cher et l'Indre.

Les infestations sont, dans la majorité des cas, de plus d'1 thrips/pied :
- 1 à 2 dans le Loiret, l'Eure et Loir et l'Indre,
- 2 à 3 dans le Loir et Cher (secteur de Marchenoir).

Des crispations du feuillage sont déjà visibles. Le temps froid ralentit la croissance des plantes et peut accentuer ces symptômes.

Préconisation : Intervention si elle n'a pas encore été réalisée avec une pyréthrinoïde homologuée sur les parcelles déjà levées.

Surveillez les parcelles en cours de levée, les Thrips peuvent se cacher sous les téguments de la graine, intervenez quand 80 % des plantes sont levées si tous les pieds sont infestés.

SITONES : Les pois de printemps sont au stade 2 cm et les nodosités sont en cours de formation : **MAINTENEZ la surveillance.**

– BLE –

Stade 1 noeud pour les plus précoces.

MALADIES FOLIAIRES :

* PIETIN-VERSE : Peu de parcelles sont atteintes. Par contre, pour les rares parcelles présentant des symptômes (jusqu'à 20 % de pieds atteints), intervenez de suite.

Pour les parcelles à risque, restez vigilants, les conditions climatiques ont été favorables à la sporulation. Contrôlez et intervenez dès que 10 % des pieds présentent des symptômes et réalisez votre intervention dès le stade 1 noeud.

* OIDIUM : En progression : 1 parcelle sur 3 dans le Drouais-Thymerais (28)
- variété Delfi (Loiret, Buzançais, Châteauroux -36-),
- variété Soissons (Loiret, Chézelles -36-),
- variété Thésée sur F_2 à F_3 (secteur de Ste Sévère -36-).

Les essais menés par notre service montrent qu'il faut intervenir tôt sur un Oïdium déjà présent au stade épi 1 cm pour obtenir des gains de rendements significatifs. Aussi, intervenez dès que possible en cas d'Oïdium présent déjà sur F_2 à F_3.

* SEPTORIOSE : Présente sur de nombreuses parcelles. En progression dans l'Indre. Se reporter au bulletin N° 5 du 5 Mars pour la stratégie du premier traitement fongicide.

* MOSAIQUES : De nouveaux cas signalés dans tous les départements. Actuellement, les symptômes s'estompent et ont tendance à évoluer en tirets chlorotiques.

L'ATRAZINE : RECOMMANDATIONS IMPERATIVES (Communiqué AGPM/SRPV CENTRE)

Pour réduire au maximum les risques de contaminations des eaux superficielles (rivières, sources) et profondes (nappes phréatiques) par les résidus d'atrazine qui peuvent être entraînés par ruissellement ou lessivage, il est impératif de suivres les recommandations suivantes, tant pour la réalisation des traitements que pour le rinçage des pulvérisateurs et la destruction des emballages.

MODALITES D'APPLICATION ET DOSES D'ATRAZINE SUR MAIS

TYPE DE SOL	PENTE DU SOL	INCORPORATION AVANT SEMIS	SUR SOL NU ENTRE SEMIS MAIS ET LEVEES ADVENTICES	ADVENTICES
Sol avec plus de 5 % de matière organique		Déconseillée	Déconseillée	Conseillée 1 000
Sol avec moins de 5 % de matière organique	Faible ou nulle	Conseillée 1 000 - 1 500		Conseillée 750 - 1 000
	Forte	Conseillée 1 000 - 1 500		Possible avec précautions (*) 750 - 1 000

Doses d'atrazine : exprimées en g de matière active par hectare. Ne jamais dépasser la dose de 1 500 g de matière active par hectare et par an.
(*) Possible avec précautions : c'est-à-dire sur un couvert végétal suffisamment développé pour fixer un maximum d'atrazine.

CODE DE BONNE UTILISATION DE L'ATRAZINE

- Ne jamais dépasser la dose maximale autorisée (avis du J.O. du 13/07/90) de 1 500 g de matière active par hectare et par an (3 kg d'un produit formulé à 50 %), soit en un seul traitement, soit au total de l'ensemble des traitements.

- Chaque fois que cela est possible, penser à réduire les doses à :
  . 1 000 - 1 250 g lorsque l'atrazine est utilisée seule et incorporée au sol avant semis en succession céréalière, sur terres franches, avec un faible enherbement (Nord, Bassin Parisien).
  . 1 000 - 1 200 g lorsque l'atrazine est incorporée au sol avant semis et que son action est complétée par celle d'un antigraminées spécifique (alachlore, métolachlore, EPTC, vernolate, etc...).
  . 750 - 1 000 g lorsque l'atrazine est appliquée sur adventices levées, soit en mélange avec de l'huile, soit associée à un produit antidicotylédones spécifique (pyridate, bentazone, etc...).

- **Les traitements sur sol nu, entre le semis du maïs et la levée des adventices, sont à proscrire dans tous les cas pour éviter que l'atrazine soit entraînée dans les eaux superficielles par ruissellement lors de pluies abondantes.**

Aussi les applications de présemis, avec incorporation dans les premiers centimètres du sol par les dernières façons culturales, sont elles à préférer. Grâce à la meilleure fixation de l'atrazine sur les argiles et la matière organique du sol, l'entraînement par ruissellement superficiel est ainsi évité.

- Sur adventices levées, l'atrazine doit être utilisée sur des plantes déjà développées. Dans les sols humifères ou dans les terres franches, non roulées, l'atrazine sera appliquée sur des adventices jeunes. Dans les sols battants ou en pente, le risque d'entraînement superficiel étant plus important, ces traitements seront réalisés sur des adventices plus développées afin d'obtenir une meilleure rétention du produit par la végétation.

- Ne jamais pulvériser de produit dans les ruisseaux et les points d'eau situés en bordures de champs. Une bande non traitée, d'une largeur de 3 à 10 m selon la pente et le vent, doit être réservée.

- Ultime précaution après le traitement : rincer les pulvérisateurs sur une zone neutre éloignée de toute source d'eau et en absence de vent.

P 11

- CHARBON DES INFLORESCENCES -

Un charbon différent de celui causé par Ustilago maydis s'étend en France depuis quelques années et est signalé dans notre région depuis 1989 (Indre et Loire, Loiret, Loir et Cher). Voir bulletin N° 23 du 12/9/90 pour les caractéristiques de la maladie.

LISTES DES VARIETES DE MAIS TOLERANTES AU CHARBON DES INFLORESCENCES POUR LA REGION CENTRE - ILE DE FRANCE

Listes provisoires établies à partir des essais réalisés par l'AGPM depuis 1984. Elles seront complétées chaque année au fur et à mesure des résultats de l'expérimentation conduite sur les nouvelles variétés.

VARIETES TOLERANTES	VARIETES MOYENNEMENT TOLERANTES	VARIETES NON TESTEES OU EN COURS D'ETUDE (*)		
		P R E C O C E S		
BRICK CORSAIRE LG 22 81 NEPAL RX 280 PLUTON Adour 3715 RANTZO	AGORA Pau 240 ARVEN Pau 230 LG 22 50 MARTEL PRINVAL RX 260	ACRYL ANITA pfm * ANJOU 17 ANJOU 118 * ANJOU 27 ARAGO ARIA ATHENA Pau 255 ATLET AURORE AVEL BADIN BAIKAL Sem 240 BAYARD BEAUPORT Pau 260 BEAUTAN Adour 190 BLIZZARD G 188 BOUM * BRAZIL Adour 2912 BRIARD G 4109 BRUEX 210 BRUSSOL 196 BRUTUS * CARANTEC CARGIMASH	CARGIVOLT CARIBOU CARNAC CASTEL Adour 3414 CASTOR 220 * CELIA pfm * CHACO CIRCE LG 9 COLT Adour 245 * COROL Adour 2916 CRISTAL * CRISTALIS Pau 274 DEKALB 202 * DK 232 DK 240 DK 249 DK 294 * EBRO * PANION FRANKOR PX 9125 GALION HANNIBAL INRA 258 JANUS	KORUS Adour 2816 * LG 22 55 LIVIA pfm LIXIS LG 22 21 MAGDA pfm * MAGISTER * MAJESTIC * MARLY * MARSHALL RX 245 MENHIR MODULO Sem 240 MUTIN * ODIN * ORLANDO ORNET 230 PRESTA Pau 250 * PROGRAIN 240 REGULIS SANORA pfm SAVA TECK * TONI TRAPIC Adour 2918 VALORIS Pau 228
		D E M I P R E C O C E S		
AZURIS Pau 360 EPERON 9 RX 296 JAGUAR Adour 2421 LICEA pfm MAMMOUTH PRIAM	AQUILON Pau 350 ARTEMIS Pau 305 BARON NOBEL RX 380 SQUALE RX 360	ANJOU 29 ANJOU 129 * ANJOU 37 AOSTA ARAMIR * ARGENTIS * BARBARA pfm * BEST * CARACO * CARLUX * CHRISTIS Pau 306 * CHUPPA Adour 2922 * CONCERTO * CONDOR Adour 2723 * CORAIL CORI CUZCO Pau 290 D'ARTAGNAN (blanc) * DIANA Adour 2721 * DK 300 * DK 329 * DOREAL RX 310	ECLAT * ELENA pfm FABULIS R 305 * FEERIS PIANA Adour 2822 FRONTENAC GAULOIS * GENESIS Sem 295 * GIPSY * GRAINDOR G 4213 * HELGA pfm * HERBUS * HOGAR Adour 2926 * HONORIS Sem 300 INRA 260 * KAOLIS * LENKOS * LG 22 87 * LG 23 04 * LG 23 10 * MALIBU	* MARATHON * MAXIMIS Pau 280 * MIRABILIS * MONKERO * NOBILIS Pau 285 OSLO RX 24 * PAVI * PERLIS Pau 290 * SEM 285 STAR 304 * SUMO TANKER PX 9175 * TOCATA pfm * TRITON * VDH 295 * VITAL RX 290 * VOCALIS * YOP Adour 2921 * YUCCA Adour 2920 ZEDEA pfm ZICO

Dans ces groupes de précocité, les variétés non citées sont sensibles à la maladie

* * * * * * * *